

Fiche Action : Renouvellement de canalisation

Impasse des Mésanges

Système d'assainissement de Belleroche

Diagnostic

Lors des inspections télévisées, les canalisations sont apparues vieillissantes et endommagées par l'apparition notamment des racines, de nombreux raccordements défectueux, des fissures... apportant quelques eaux claires parasites permanentes.

De plus, cinq habitations ont des défauts de raccordement de leurs gouttières sur le réseau d'eaux usées.

Description des travaux

- Remplacement de la canalisation en place par une nouvelle canalisation en PVC Ø200 sur 116 ml ;
- Réaliser cinq contrôles de branchement des habitations dont les eaux pluviales sont raccordées sur le réseau d'eaux usées pour s'assurer que les gouttières ne sont plus raccordées au réseau d'eaux usées. Les eaux pluviales de habitations pourront être gérées à la parcelle aux vues des surfaces de terrain perméable à disposition de chaque habitation. Cela évitera de créer un réseau d'eaux pluviales en parallèle du réseau d'eaux usées.

Coûts d'investissement

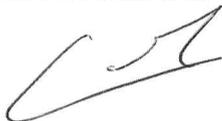
Investissement public	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
Forfait amenée et repli de l'installation de chantier	2 000 €	F	1	2 000 €
Canalisations de collecte				
Fourniture et pose de canalisation en PVC Ø 200mm	140 €	ml	116	16 240 €
Plus values				
Surprofondeur tranchée pour canalisation Ø ≤ 200mm	3 €	dm/m	1160	3 480 €
Suppression de la canalisation en place (hors AC) Ø < 300mm	40 €	ml	116	4 640 €
Milieu urbain peu dense (croisement, longement, circulation) * 20 %	7 656 €	F	1	7 656 €
Réfection de voirie				
Réfection de voirie en enrobé	60 €	m ²	232	13 920 €
Total des coûts d'investissement				47 900 €
Maîtrise d'œuvre, divers et imprévus				7 200 €
Total investissement public				55 100 €
Exploitation - part publique				
Exploitation - part publique				
Réseaux : curage (15 % par an)	2 €	€ / ml	17	35 €
Contrôle de branchement	100 €	€ / u	5	500 €
Total exploitation				535 €

Une somme de 63 000 € a été inscrite au budget primitif 2025 pour cette opération en y intégrant les travaux et les études et missions annexes.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide de poursuivre le projet initié par la commune,
- Valide l'offre de la société Potain TP, siège social Les carrières 71800 VAREILLES, à hauteur de 44 574.50 € HT,
- Valide cette opération et sollicite l'aide financière du Département de la Loire (10%) et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (35%) dire que la dépense sera prévue au budget annexe assainissement collectif en section d'investissement.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Jarnosse
M Jean Marc LOMBARD



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
042-200035202-20250522-2025-102-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/05/2025
Publication : 27/05/2025